



TARIFS CIMETIÈRE

(Extrait de la délibération n° DCM22-07-06P16 Régime des concessions funéraires et cinéraires).
(Extrait de la décision n° AGDEC 2023-45 fixant les tarifs des caveaux)

CONCESSIONS

DURÉES - TARIFS ET CAPACITÉS

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal, et sont applicables aux **nouvelles concessions** et aux **renouvellements**.

CONCESSIONS POUR INHUMATION EN PLEINE TERRE 2 PLACES

Dimensions (l x L) 0,80 m x 2,00 m.

15 ans	400,00 €
30 ans	800,00 €

CONCESSIONS POUR INHUMATION EN CAVEAU 2 PLACES

Dimensions (l x L) 1,10 m x 2,50 m.

15 ans	687,50 €
30 ans	1375,00 €

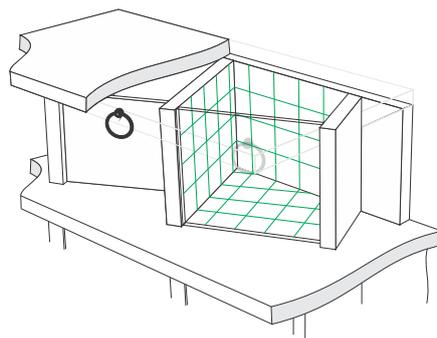
CONCESSIONS POUR INHUMATION EN CAVEAU 4 PLACES

Dimensions (l x L) 1,60 m x 2,50 m.

15 ans	937,50 €
30 ans	1875,00 €

COLUMBARIUM CASE GRANIT AVEC TABLETTE

15 ans	673,10 €
30 ans	823,10 €
renouvellement 15 ans	150,00€
renouvellement 30 ans	300,00€



PRIX DES CAVEAUX BÉTON ARMÉ, PRÉFABRIQUÉS *

2 Places	1848,00 €
4 Places	2729,00 €

VILLE DE CLERMONT-L'HÉRAULT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Service à la Population - Cimetière
Place de Victoire - 34800 Clermont-l'Hérault
Tél. 04 67 88 87 00
accueil.mairie@ville-clermont-herault.fr
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.

CIMETIÈRE DE CLERMONT L'HÉRAULT
16 Avenue de Montpellier
Ouverture Hiver : 7h30 à 17h00
Été : 7h30 à 20h00

www.ville-clermont-herault.fr



* Facturé en supplément du prix de l'achat d'une concession pour inhumation en caveau. Non applicable aux renouvellements

QU'EST-CE QU'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE ?

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe). Cela peut être aussi un emplacement réservé aux urnes funéraires dans un columbarium : bâtiment pourvu de niches destinées aux urnes contenant les cendres des personnes incinérées. Un arrêté du Maire (acte de concession) précise la nature (familiale, collective ou individuelle) de la concession, sa durée et la localisation de l'emplacement correspondant.

QUI PEUT ÊTRE INHUMÉ DANS LE CIMETIÈRE DE LA COMMUNE ?

Pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne,
- Être domicilié dans la commune,
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger,
- Bénéficier d'une concession familiale.

Si vous n'êtes pas dans l'une de ces situations, vous avez toutefois le droit de demander une concession dans la commune.

COMMENT ACQUÉRIR UNE CONCESSION ?

Vous devez faire votre demande d'acquisition auprès de la mairie.

COMBIEN DURE UNE CONCESSION À CLERMONT-L'HÉRAULT ?

Plusieurs durées temporaires :

- 15 ans
- 30 ans

COMBIEN COÛTE UNE CONCESSION ?

Le prix d'une concession est fixé par le conseil municipal et dépend de sa durée et de ses dimensions.

A QUI APPARTIENT LA CONCESSION ?

La concession appartient à la personne qui l'a acquise ou à ses acquéreurs s'ils sont plusieurs.

Après le décès de la personne titulaire de la concession, ses héritiers et ayants droit bénéficient d'un droit à inhumation.

Si l'un des héritiers ou ayants droit, paie le renouvellement de la concession, celui-ci vaut pour tous les héritiers et ayants droit.

COMMENT RENOUVELER UNE CONCESSION ?

Le titulaire, ses héritiers ou ayants droit doivent faire leur demande de renouvellement auprès de la mairie, et ceci jusqu'à 2 ans suivant l'échéance de la concession.

DROIT À L'INHUMATION DANS UNE CONCESSION

Une concession familiale (ou caveau familial) a vocation à accueillir le fondateur de la concession ainsi que sa famille à savoir :

- Son conjoint,
- Ses alliés parents par alliance (les beaux-parents du titulaire),
- Ses ascendants, c'est-à-dire ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents, ...,
- Ses descendants, c'est-à-dire ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ...,
- Les conjoints de ses descendants.

Cependant, le fondateur peut exclure certains membres de sa famille.

LES TRAVAUX DE MARBRERIE

Ces travaux consistent en la pose et la dépose de monuments funéraires sur les sépultures. Ils sont réalisés par les entreprises de marbrerie. **Les travaux sont soumis à autorisation** (inscriptions et dimensions) et contrôle du Service Communal. Dans tous les cas, le concessionnaire est libre de choisir un marbrier ainsi que le monument installé dans le respect du règlement du cimetière.

L'ENTRETIEN DE LA SÉPULTURE

La ville de Clermont-l'Hérault n'assure pas l'entretien des sépultures des particuliers. **C'est le concessionnaire ou ses ayants droit qui sont responsables** de l'entretien de la tombe et du bon état de sécurité des monuments aménagés dans le cimetière. Certains professionnels peuvent intervenir à la demande de la famille.

L'ÉCHÉANCE D'UNE CONCESSION

Sur le titre de concession figure la date d'échéance de cette dernière. En cas de perte de l'arrêté, la mairie reste à la disposition des familles pour adresser un courrier informant de l'échéance de la concession.

Il faudra alors que la Ville soit à jour des adresses de contact.

La liste des tombes échues est affichée aux portes du cimetière. La mention d'échéance est également portée sur la tombe.

Lorsqu'une famille renonce à renouveler la concession, la Ville récupère l'emplacement et l'attribue à une nouvelle famille. Le monument, s'il n'est pas repris par la famille, est détruit ou utilisé à des fins de gestion et d'embellissement du cimetière. Les restes mortels exhumés sont déposés dans l'ossuaire aménagé dans le cimetière.

EXTINCTION DE LA CONCESSION ?

La Commune peut reprendre une concession dans les cas suivants :

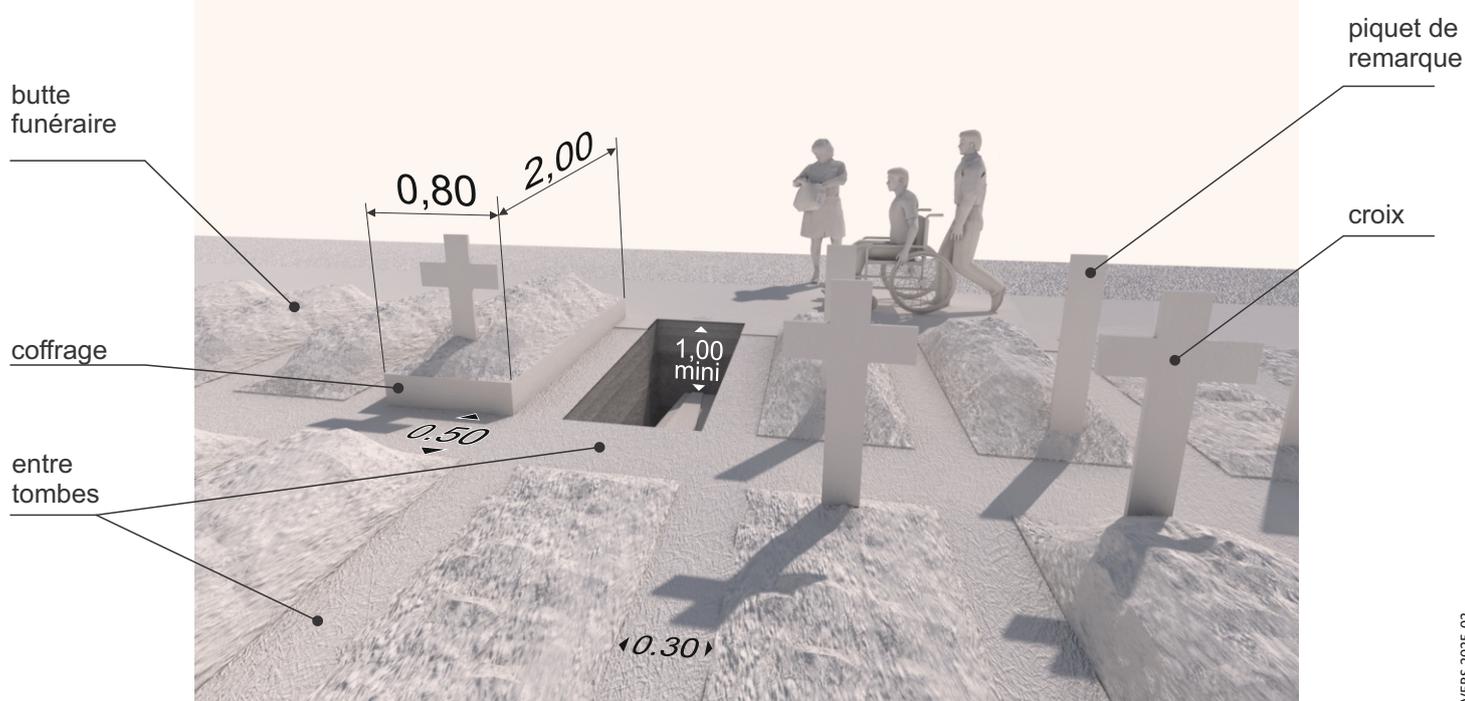
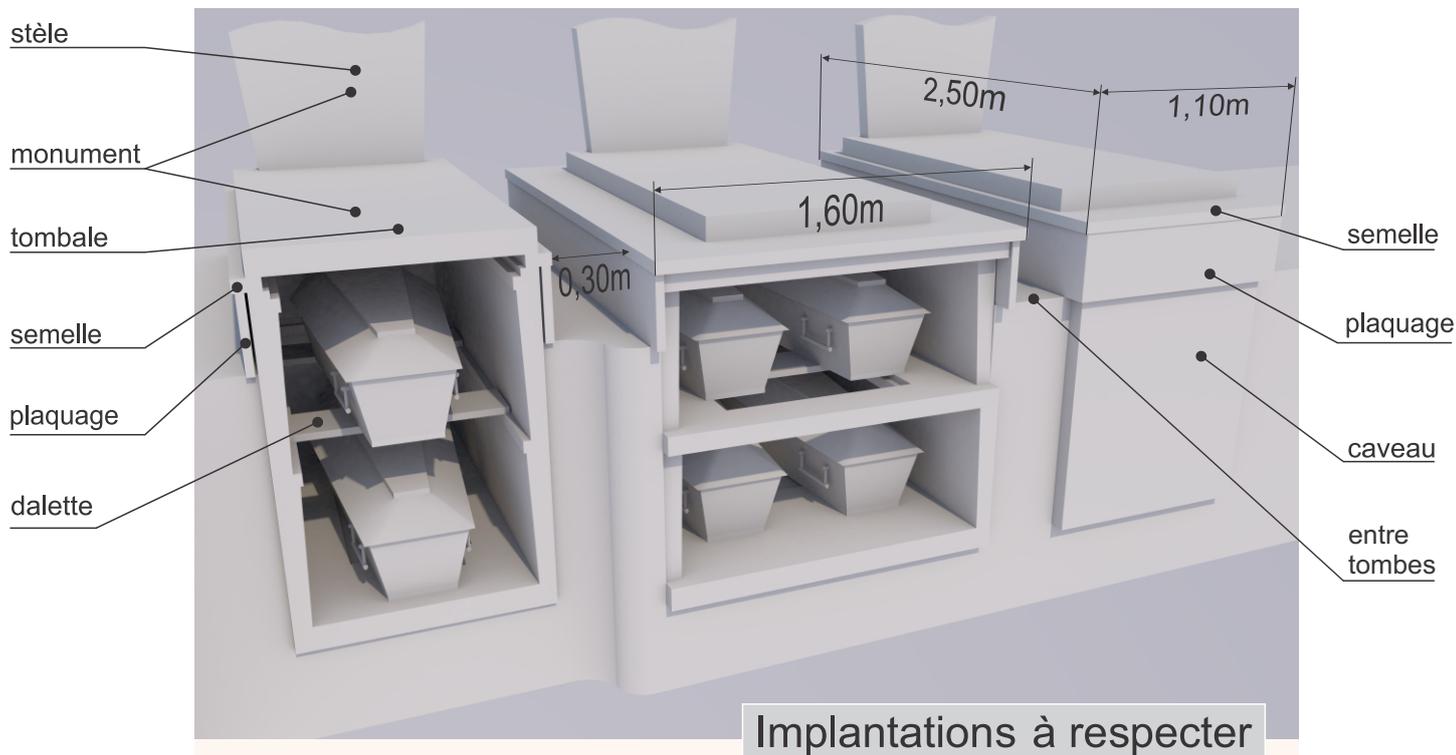
- Non renouvellement d'une concession à durée limitée,
- Concession constatée en état d'abandon.

Remarque :

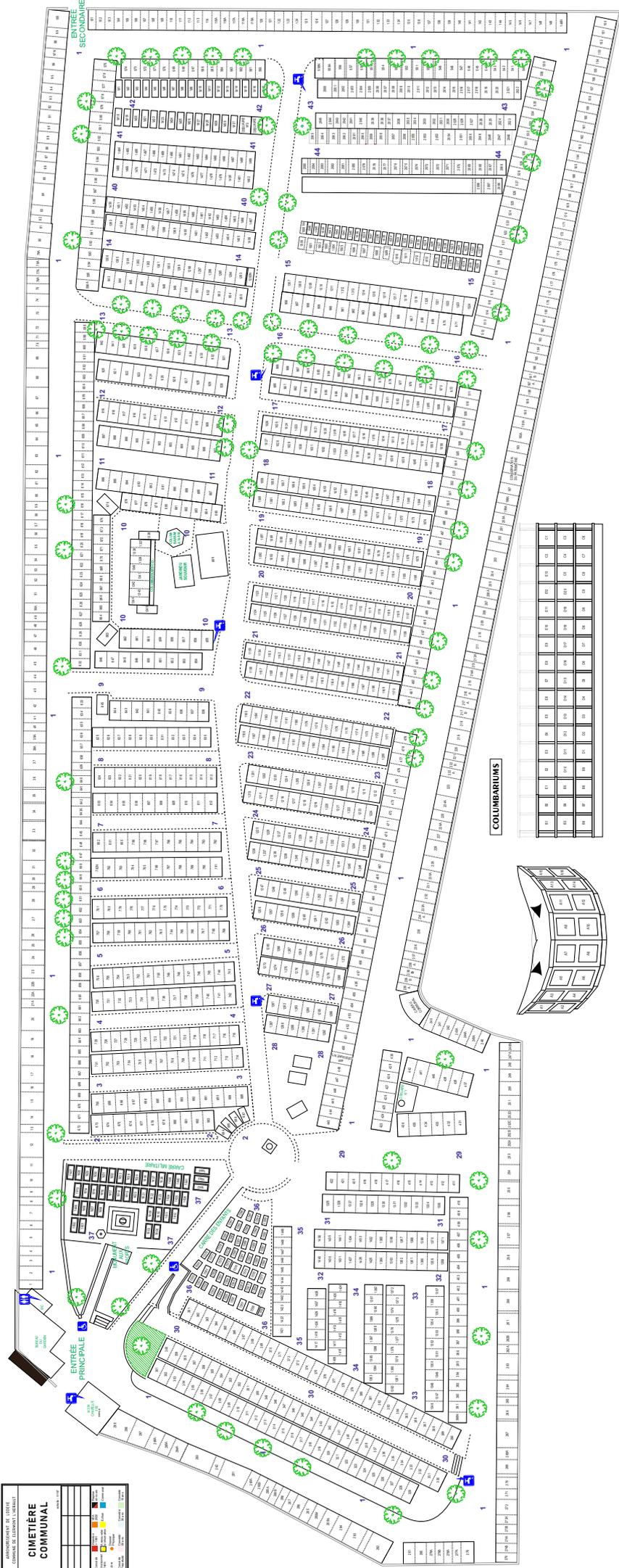
Si l'emplacement de la concession n'est pas entretenu, la ville peut engager une procédure pour constater son état d'abandon.

La reprise de la concession est soumise à 4 conditions :

- La concession a plus de 30 ans,
- La dernière inhumation remonte à 10 ans au moins,
- Information de la famille ou de la personne chargée de l'entretien de la concession,
- Durée de la procédure 1 an à partir du constat d'abandon.



CIMITIÈRE COMMUNAL	
1	Entrée Principale
2	Entrée Secondaire
3	Création de sépulture
4	Création de columbarium
5	Création de sépulture
6	Création de columbarium
7	Création de sépulture
8	Création de columbarium
9	Création de sépulture
10	Création de columbarium
11	Création de sépulture
12	Création de columbarium
13	Création de sépulture
14	Création de columbarium
15	Création de sépulture
16	Création de columbarium
17	Création de sépulture
18	Création de columbarium
19	Création de sépulture
20	Création de columbarium
21	Création de sépulture
22	Création de columbarium
23	Création de sépulture
24	Création de columbarium
25	Création de sépulture
26	Création de columbarium
27	Création de sépulture
28	Création de columbarium
29	Création de sépulture
30	Création de columbarium
31	Création de sépulture
32	Création de columbarium
33	Création de sépulture
34	Création de columbarium
35	Création de sépulture
36	Création de columbarium
37	Création de sépulture
38	Création de columbarium
39	Création de sépulture
40	Création de columbarium
41	Création de sépulture
42	Création de columbarium
43	Création de sépulture
44	Création de columbarium
45	Création de sépulture
46	Création de columbarium
47	Création de sépulture
48	Création de columbarium
49	Création de sépulture
50	Création de columbarium
51	Création de sépulture
52	Création de columbarium
53	Création de sépulture
54	Création de columbarium
55	Création de sépulture
56	Création de columbarium
57	Création de sépulture
58	Création de columbarium
59	Création de sépulture
60	Création de columbarium
61	Création de sépulture
62	Création de columbarium
63	Création de sépulture
64	Création de columbarium
65	Création de sépulture
66	Création de columbarium
67	Création de sépulture
68	Création de columbarium
69	Création de sépulture
70	Création de columbarium
71	Création de sépulture
72	Création de columbarium
73	Création de sépulture
74	Création de columbarium
75	Création de sépulture
76	Création de columbarium
77	Création de sépulture
78	Création de columbarium
79	Création de sépulture
80	Création de columbarium
81	Création de sépulture
82	Création de columbarium
83	Création de sépulture
84	Création de columbarium
85	Création de sépulture
86	Création de columbarium
87	Création de sépulture
88	Création de columbarium
89	Création de sépulture
90	Création de columbarium
91	Création de sépulture
92	Création de columbarium
93	Création de sépulture
94	Création de columbarium
95	Création de sépulture
96	Création de columbarium
97	Création de sépulture
98	Création de columbarium
99	Création de sépulture
100	Création de columbarium



Pensez à maintenir à jour les informations relatives à votre concession.

Effectivement si pour une raison quelconque*, nous avons besoin de joindre les propriétaires ou les descendants d'une concession de plus de dix ans il est fort probable que les informations en notre possession ne soient plus d'actualité.

* Renouvellement de concession arrivée à échéance, concession relevée à l'état d'abandon, sinistre ...

Pensez à maintenir à jour les informations relatives à votre concession.

2 possibilités pour une mise à jour :

- déposez vos informations auprès du gardien du cimetière.
- Rendez vous sur : <https://cimetiere.gescime.com/clermont-l-herault-cimetiere-34800> dans « infos pratiques » et « nous contacter »





DEMANDE DE DE CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE CLERMONT-L'HÉRAULT

Je soussigné(e) :

DEMANDEUR	
Nom : _____	Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____	
Date de naissance : __/__/____	Lieu de naissance : _____
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Téléphone fixe : __/__/__/__/__	Téléphone portable : __/__/__/__/__
Courriel : _____	

Sollicite, auprès de la commune de Clermont-l'Hérault, l'octroi d'une concession funéraire dans le cimetière communal de Clermont-l'Hérault (Hérault), aux conditions fixées par le règlement du cimetière et répondant aux caractéristiques suivantes :

TYPE D'EMPLACEMENT		
<input type="checkbox"/> Pleine terre inhumation 80 x 200 cm <input type="checkbox"/> 15 ans <input type="checkbox"/> 30 ans	Emplacement pour caveau béton <input type="checkbox"/> 110 x 250 cm 2 places <input type="checkbox"/> 160 x 250 cm 4 places <input type="checkbox"/> 15 ans <input type="checkbox"/> 30 ans	<input type="checkbox"/> Case de Columbarium d'une contenance de 70 litres <input type="checkbox"/> 15 ans <input type="checkbox"/> 30 ans

AMÉNAGEMENT DE LA CONCESSION		
<input type="checkbox"/> Sans aménagement	<input type="checkbox"/> Caveau béton 2 places	<input type="checkbox"/> Caveau béton 4 places

NATURE DE LA CONCESSION	
<input type="radio"/> familiale (destinée au concessionnaire, et ses ayants-droits)	
<input type="radio"/> individuelle	
1. Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
<input type="radio"/> Collective (destinée exclusivement aux personnes désignées dans l'acte de concession, qu'elles soient ou non de la famille du concessionnaire. Le Maire pourra s'opposer à l'inhumation de toute autre personne) :	
1. Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
2. Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
3. Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
4. Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____

Je m'engage à verser entre les moins de qui de droit, le prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par le tarif actuellement en vigueur.

Je m'engage par ailleurs à respecter en tous points le règlement du cimetière.

L'emplacement de la concession dans le cimetière relevant de l'autorité du Maire (pouvoir de police), c'est donc à lui qu'il revient d'en fixer la situation précise.

J'ai pris connaissance de l'article L2223 - 4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de la concession. Je déclare qu'en cas de reprise de la concession par la commune :

je ne m'oppose pas

je m'oppose

à la crémation des restes exhumés.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le dossier de demande de d'achat de concession funéraire.

Fait à _____

Signature du demandeur :

le ____ / ____ / ____

Pièces à fournir à l'appui de la demande :

- le formulaire de demande d'achat dûment complété et signé
- la copie de la Carte Nationale d'Identité du demandeur
- un justificatif de domicile, à l'adresse et au nom du demandeur, datant de moins de trois mois,
- le livret de famille du demandeur

Ne pas joindre de chèque à la demande - Le règlement s'effectue à réception du titre de recette, émis par la perception par virement, carte bancaire ou chèque à l'ordre du : « Trésor Public »

Accès web aux informations
du cimetière de Clermont-l'Hérault :
<https://cimetiere.gescime.com/clermont-l-herault-cimetiere-34800>



Toutes informations pertinentes concernant l'emplacement peuvent être enregistrées, sachant que seul le fondateur peut les édicter et les modifier de son vivant, ou par voie testamentaire dûment enregistrée (autoriser ou proscrire les réductions de corps. Exclure un, ou des ayants droits, des personnes autorisées à être inhumées. Autoriser une ou des personnes non ayants-droits à être inhumées au sein de la concession).

Cadre réservé à l'Administration		
Date de dépôt : ____ / ____ / ____	N° d'arrêté : _____	Dimensions: _____
Type de concession : <input type="checkbox"/> pleine terre	<input type="checkbox"/> emplacement pour caveau	<input type="checkbox"/> columbarium
N° d'emplacement : _____	Durée : <input type="checkbox"/> 15 ans	<input type="checkbox"/> 30 ans
Coût : _____ €	Début : ____ / ____ / ____	Fin : ____ / ____ / ____
Aménagement : <input type="checkbox"/> Par le titulaire		
<input type="checkbox"/> 2 places aménagées par la commune		
<input type="checkbox"/> 4 places aménagées par la commune		



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE CLERMONT-L'HÉRAULT

Numéro du précédent arrêté : en date du :

Emplacement N°AlléeN°durée initiale :

Nom du titulaire Nom de jeune fille

Prénoms.....

Domicilié (e).....

Né (e) le à

Téléphone Mail

En cas de décès du titulaire, nom de l'ayant-droit demandant le renouvellement,

Nom Nom de jeune fille

Prénoms.....

Domicilié (e).....

Né (e) le à

Téléphone Mail

Degré de parenté avec le titulaire

Je reconnais que le fait de payer seul le prix du renouvellement ne prive pas les autres ayants-droits de leurs droits sur la concession. Je m'engage à signaler au service cimetière de la Mairie tout changement d'adresse.

La durée du renouvellement ne peut être inférieure à la durée de l'arrêté initial.

Je sollicite le renouvellement de la concession référencée ci-dessus pour une durée de :

Fait à le

Signature du demandeur

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Ne pas joindre de chèque à la demande - Le règlement s'effectue à réception du titre de recette, émis par la perception par virement, carte bancaire ou chèque à l'ordre du : « Trésor Public »

Tarifs de renouvellement des concessions				
	Simple	Double	Columbarium	Pleine terre
15 ans	687,50 euros	937,50 euros	150,00 euros	400,00 euros
30 ans	1375,00 euros	1875,00 euros	300,00 euros	800,00 euros

Documents à fournir :

- Pièce d'identité du demandeur.
- Justificatif de domicile
- Livrets de famille et/ou acte d'état civil justifiant le lien par rapport au titulaire.